



<http://blog.crdp-versailles.fr/lyceealbertcamusboiscolombes/>

LA REFORME DE LA CLASSE DE SECONDE AU LYCEE ALBERT CAMUS A LA RENTREE 2010

La réforme du lycée commence avec la classe de seconde à la rentrée 2010. Elle est censée se poursuivre en première à la rentrée 2011 et en terminale à la rentrée 2012. Les textes importants sont parus dans le bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010. La consultation des enseignants sur les propositions de programmes est en cours jusqu'au début mars.

Pour une information complète, il est utile de consulter le site Internet « Eduscol ».

Les points essentiels qui sous-tendent la philosophie générale de la réforme du lycée :

1. mieux préparer à l'enseignement supérieur.
2. repousser le choix ultime de filière au-delà de la classe de seconde.
3. apporter un accompagnement individualisé à l'élève et une meilleure information sur les études supérieures et les métiers
4. Favoriser l'interdisciplinarité et le travail en commun.
5. Donner une réelle autonomie de choix et d'organisation à l'établissement.
6. Promouvoir l'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cadre européen et en utilisant les acquis des sections européennes.

Les points de structuration générale de la classe de seconde :

- ✓ Les enseignements communs comportent désormais la LV2.
- ✓ 10h par classe sont données pour organiser la modularisation.
- ✓ Est créé un accompagnement personnalisé de 2 hebdomadaires.
- ✓ Les enseignements dits de « détermination » deviennent enseignements « d'exploration ». La plupart changent d'intitulé et associent plusieurs disciplines dans des thèmes ou objets d'études communs. Leur horaire, sauf exception, est d'une heure trente.
- ✓ Deux enseignements d'exploration sont obligatoires.
- ✓ Le choix « de premier rang » permet d'opter entre les « SES » et les « Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion ».
- ✓ Le choix « de deuxième rang » est à effectuer dans une longue liste de possibilités riches de nouveautés et d'associations de disciplines fondamentales.
- ✓ Un enseignement facultatif est autorisé.
- ✓ Liberté est laissée de créer des enseignements particuliers, comme c'était déjà le cas dans la seconde que nous connaissons.

Quelles sont les grandes lignes proposées pour notre établissement ?

1. Choix d'une « modularisation » importante des enseignements du tronc commun.
2. Large palette d'enseignements d'exploration pour accueillir les 442 élèves des 13 secondes prévues :
 - ✓ SES et Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion » (ils sont une obligation en vérité) ; horaire : 1h30 chacun.
 - ✓ Littérature et société (1h30)
 - ✓ Sciences et laboratoire. (1h30) en groupes de 18 élèves au maximum
 - ✓ Méthodes et pratiques scientifiques (groupes de 18 élèves au maximum)
 - ✓ LV3 Italien (horaire : 3h)
 - ✓ Création et activités artistiques (1h30)
 - ✓ Arts plastiques (horaire : 3h) *
 - ✓ Cinéma et Audiovisuel (horaire : 3h) *

A l'exception des deux derniers enseignements, déjà présents dans notre établissement depuis quelques années, les enseignements d'exploration proposés instaurent un équilibre dans les 3 sensibilités des 4 filières de première présentes chez nous, la littéraire (littérature et société/création et activités artistiques, LV3), l'économique (SES et PFEG), la scientifique (MPS et Sciences et Laboratoires).

3. Des enseignements facultatifs connus, mais aussi nouveaux et expérimentaux :
 - ✓ Latin (3h)
 - ✓ LV3 Italien (3h)
 - ✓ Mathématiques expérimentales (1h30 en groupes de 18 élèves maximum).
Création autorisée par l'article 34 du code de l'éducation.

Remarques :

- ✓ l'introduction du latin (ou sa réintroduction au lycée) permettra à des élèves férus de cette discipline de continuer leur chemin d'intérêt et d'excellence commencé au collège.
- ✓ Les mathématiques expérimentales ont pour but de donner une « visibilité » aux mathématiques et de procurer plaisir et investissement à ceux que cette discipline passionne. Elles ne donneront pas lieu à évaluation chiffrée.

4. Une nouvelle venue s'inscrit dans notre paysage de formations à la rentrée 2010 :

La classe européenne Italien !

Présente au collège Albert Camus et dans deux autres collèges (Champs Philippe à la Garenne Colombes et Mermoz à Bois-Colombes), elle est constituée autour du pôle du lycée Albert Camus.

Son introduction se fait immédiatement à deux niveaux : la 4^{ème}, avec deux heures d'enseignement supplémentaires, et la seconde, avec l'histoire-géographie comme discipline non linguistique.

5. La création de moyens spécifiquement réservés à la concertation entre enseignants. Ils financeront toutes les demandes de rencontres et travaux rendus nécessaires par le travail en commun exigé dans les enseignements d'exploration et par le travail de coordination prévisible entre professeurs principaux de seconde et leurs équipes pédagogiques.

** Ces deux enseignements étaient placés en « enseignements facultatifs ». Nous avons l'autorisation de les « monter » en enseignements d'exploration. Comme la LV3 Italien ils font l'objet d'un recrutement local par commission et gardent leur horaire de 3h hebdomadaires.*

Quid de la mise en place de l'accompagnement personnalisé dans notre établissement ?

Dans l'esprit, l'accompagnement personnalisé recouvre diverses formes allant du tutorat en passant par une aide méthodologique, une aide à l'orientation, un approfondissement , éventuellement du soutien... L'objectif est de permettre à l'élève de construire son parcours de formation.

Cet accompagnement, offert à tous les élèves mais certains peuvent ne pas en être destinataires si aucun besoin n'est décelé, peut être / doit être modulé en fonction des choix des équipes pédagogiques et des besoins identifiés. Une grande liberté est donc offerte.

Nous avons fait le choix de répartir les deux heures allouées par classe comme suit :

1. la première est donnée au professeur principal de la classe et intégrée à ses états de services. Il pourra ainsi sans prendre sur ses heures de cours, effectuer les missions d'orientation, de coordination entre collègues, de diffusion d'information
2. La deuxième sera rétribuée en HSE en fonction des besoins, des projets qui seront mis en place par chacune des équipes après la définition de diagnostics.

Cette réforme de la classe de seconde nous donne l'opportunité d'appréhender de nouvelles méthodes d'enseignement , dans un cadre plus souple... et pour encore faire mieux réussir les élèves qui nous sont confiés !

L'enseignement des langues vivantes étrangères :

Désormais placé sous l'égide du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui décrit 6 niveaux de compétences dans 5 activités langagières, l'enseignement des langues va connaître progressivement une autre organisation de l'apprentissage et de l'évaluation. Niveaux de compétences et certification européens s'imposeront petit à petit dans l'environnement éducatif et professionnel des 27 pays signataires.

L'information touchant à ces nouvelles références a été faite auprès des professeurs de langues et nombreux sont ceux et celles qui les utilisent au quotidien dans la classe, mais avec les difficultés inhérentes à gérer l'hétérogénéité extrême des situations (niveaux ; apprentissages). Nous proposerons donc aux enseignants de deux langues aux effectifs importants, l'anglais et l'espagnol, de réfléchir à une expérimentation d'enseignement par compétences sur plusieurs classes de seconde

De la copie officielle à la mise en place pratique :

Un tel changement demandera, comme toujours, un temps d'adaptation et de mise en place, ne serait-ce que par la montée en puissance du niveau seconde au niveau terminale qui introduisent une logique et des comportements différents chez nos élèves.

Pour la classe de seconde le calendrier de fin d'année se doit de répondre à une obligation : celui d'une concertation large et profonde entre enseignants (enseignements d'exploration ; compétences en langues).

L'équipe de direction du lycée Albert Camus

Christelle Guérin

Jean-Paul Bleuez